

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Plan d'action : Améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick

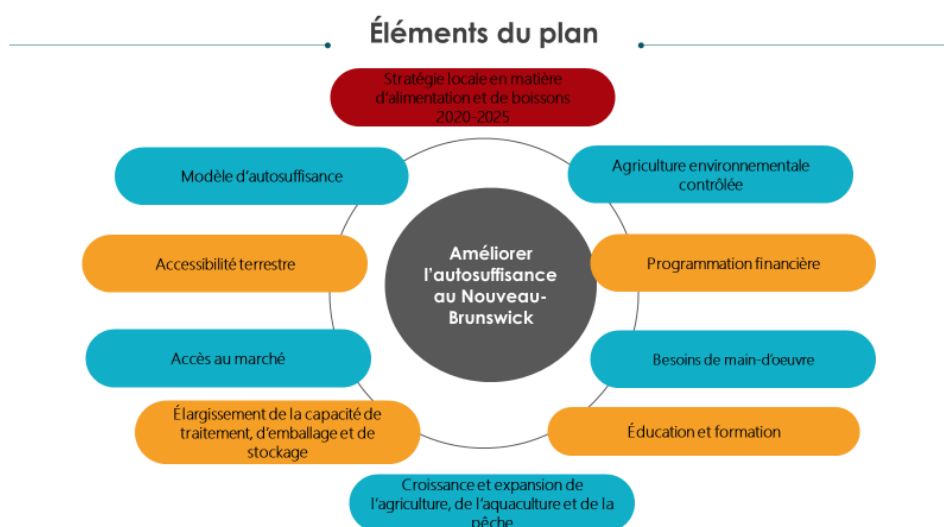
INTRODUCTION

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la résilience de l'approvisionnement alimentaire de la province.

Les pandémies ont en commun de provoquer de graves effets négatifs sur l'économie mondiale, y compris sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire. La COVID-19 a fait sentir ses effets sur tout le processus de la chaîne alimentaire, des champs au consommateur. Cependant, une récente évaluation des menaces, des risques et des vulnérabilités a confirmé la résilience de la chaîne d'approvisionnement du Nouveau-Brunswick. Bien qu'il s'agisse d'une bonne nouvelle, la production, la transformation, la distribution et la demande alimentaires continuent de susciter des inquiétudes.

Afin de s'assurer que la chaîne alimentaire du N.-B. fera preuve de la résilience nécessaire, le GNB est en train de repérer les risques auxquels est exposée notre chaîne alimentaire en vue de recommander des mesures pour les réduire et contribuer à l'objectif de la province de devenir plus autosuffisante sur le plan alimentaire. Quelques ministères prennent part à ce travail, dont le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Opportunités NB, le ministère de la Santé et le ministère des Affaires autochtones.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a élaboré ce plan d'action en cernant les domaines d'intérêt afin d'améliorer le ratio d'autosuffisance alimentaire du Nouveau-Brunswick et la stabilité et la robustesse de notre approvisionnement alimentaire, tout en soutenant la rentabilité et la durabilité pour nos producteurs et fabricants de produits alimentaires.



Pilier 1 — Renouvellement de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux (SBAL)

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du N.-B. fournissent plus de 30 produits aux marchés locaux et aux marchés à l'exportation. Ils emploient également à eux seuls plus de 17 000 Néo-Brunswickois dans la production primaire et la transformation et ils contribuent de manière importante aux communautés autochtones, rurales et côtières et à leurs économies. La croissance et le renforcement constants du système alimentaire du Nouveau-Brunswick sont au cœur de la durabilité des secteurs des boissons et des aliments locaux. Comme l'intérêt et la demande pour les boissons et les aliments produits localement sont en hausse, ce secteur regorge de possibilités pour les nouveaux venus, les participants actuels et les communautés des Premières Nations qui décident de s'y joindre pour assurer sa croissance. Quand un plus grand nombre de consommateurs achètent des aliments locaux, les collectivités bénéficient de nouveaux emplois et d'une prospérité croissante. Quand les aliments locaux, frais et nourrissants sont facilement accessibles, des habitudes alimentaires plus saines sont favorisées, notre empreinte environnementale est réduite et la culture et le patrimoine du Nouveau-Brunswick sont préservés dans toute leur diversité.

OBJECTIF

Renforcer le système alimentaire du N.-B. pour produire **N.-B.**, acheter **N.-B.** et s'alimenter **N.-B.**

Pilier 2 — Modèle d'autosuffisance

Le modèle d'autosuffisance alimentaire du N.-B. est le ratio de la production d'aliments et d'aliments pour animaux par comparaison avec les niveaux de consommation. Ce modèle nous permet de repérer les vulnérabilités et les possibilités pour les divers secteurs. « L'autosuffisance » se définit comme la capacité de la production provinciale de répondre aux besoins de consommation alimentaire. Le ratio d'autosuffisance est égal à 100 %. Lorsque le N.-B. n'est pas totalement autosuffisant, nous dépendons des importations interprovinciales et internationales pour satisfaire à nos propres besoins de consommation.

L'offre de produits d'exportation du N.-B., comme les pommes de terre, les bleuets, les canneberges, le sirop d'érable et les produits de la mer est largement supérieure à la demande pour ces produits à l'intérieur de la province. Le N.-B. est proche de l'autosuffisance en produits laitiers, en poulets, en dindes et en œufs grâce au système de gestion de l'offre. Ces produits représentent une grande partie de notre régime alimentaire. Le N.-B. est également autosuffisant pour certains céréales et oléagineux, comme le maïs-grain, l'avoine et le soya, mais la province n'est pas autosuffisante pour le bœuf, le porc ou le mouton.

L'autosuffisance globale en fruits (y compris les bleuets et les canneberges) se situe à 32 % et celle en légumes (à l'exclusion des pommes de terre) est d'environ 7 %, en partie à cause des contraintes climatiques.

OBJECTIF

Tenir le modèle d'autosuffisance du N.-B. à jour avec des statistiques et des renseignements récents sur la production et des données à jour sur la consommation. Cela orientera les activités du MAAP et fournira un indicateur clé pour la réussite.

Pilier 3 — Terres

L'accès à des terres propices et disponibles (émergées ou submergées) pour la production alimentaire est un besoin primordial pour nos producteurs du secteur agroalimentaire et du secteur de l'aquaculture. Des possibilités s'offrent aux nouveaux venus à l'agriculture et le Nouveau-Brunswick est réputé pour ses bonnes terres, à des prix relativement abordables et avec accès à l'eau - trois aspects clés indispensables à l'expansion de notre secteur agroalimentaire. Le Ministère a mis en place de nouvelles cartes interactives pour servir de guides à la fois pour les nouveaux venus potentiels et pour les agriculteurs en activité à la recherche de renseignements utiles pour savoir où planter des cultures précises et comment cibler leur étude des sites et approfondir leur recherche. Leurs données comprennent les degrés-jours de croissance, le drainage et la pente du sol, et le risque de gel.

OBJECTIF

Soutenir l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick en augmentant et en facilitant l'accès des agriculteurs à des terres supplémentaires.

Pilier 4 — Accès aux marchés

Les boissons et les aliments locaux sont offerts dans les épiceries, les restaurants, les marchés fermiers et aux kiosques des fermes, mais l'accès de notre industrie alimentaire aux services de vente au détail et de restauration se heurte encore à un certain nombre de problèmes. Les consommateurs d'aujourd'hui s'intéressent plus à la composition de leurs aliments et à leur provenance et sont plus conscients des avantages des aliments locaux frais et nourrissants pour la santé. D'autres facteurs, comme les changements climatiques, contribuent également à la hausse de la demande pour les aliments produits localement afin de minimiser notre empreinte carbone en réduisant à la fois les besoins de transport et les emballages alimentaires. L'accès aux marchés dépend de l'état de préparation des producteurs, de l'ouverture de débouchés par le développement des marchés et de l'augmentation des initiatives de promotion visant à renforcer la sensibilisation de la clientèle. Le MAAP dirigera une série d'initiatives interministérielles pour améliorer les ventes des boissons et des aliments locaux dans les services de vente au détail et de restauration à l'échelle locale, et soutiendra l'augmentation des possibilités d'approvisionnement au sein des institutions publiques du GNB.

OBJECTIF

Favoriser l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick en augmentant et en facilitant les ventes des boissons et des aliments locaux dans les services de vente au détail et de restauration au niveau local et soutenir l'augmentation des possibilités d'approvisionnement au sein des institutions publiques du GNB.

Pilier 5 – Accroissement de la capacité de transformation, d’emballage et d’entreposage

La disponibilité d’installations de transformation et d’entreposage frigorifique peut avoir une incidence sur l’offre et la qualité des produits au N.-B. Elle influe également sur la capacité des détaillants et des fournisseurs à stocker les produits locaux (volumes) et à les emballer conformément aux besoins des détaillants.

OBJECTIF

Augmenter la capacité de transformation, d’emballage et d’entreposage au Nouveau-Brunswick pour contribuer à améliorer l’autosuffisance alimentaire de notre province.

Pilier 6 – Éducation et formation

Il est nécessaire d’éduquer les Néo-Brunswickois, jeunes et âgés, au sujet de nos secteurs de l’agriculture, de l’aquaculture et des pêches. De plus, comme cela a déjà été mentionné, la provenance de nos aliments et leurs méthodes de production prennent de plus en plus d’importance pour les consommateurs. Il faut éduquer nos jeunes et promouvoir le cheminement de carrière enviable offert par ces secteurs.

OBJECTIF

Favoriser l’amélioration de l’autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick par l’éducation et la promotion pour nous assurer de bénéficier de la prochaine génération d’agriculteurs et de producteurs préparés et prêts pour la croissance. Un grand nombre de ces mesures sont également liées à plusieurs parties du Plan de développement de la main-d’œuvre agricole du Nouveau-Brunswick 2020-2024 de l’Alliance agricole du Nouveau-Brunswick.

Pilier 7 – Besoins en main-d’œuvre

Les défis de la création d’un bassin de main-d’œuvre qualifiée et du maintien de celle-ci en poste sont connus dans les secteurs de l’agriculture, de l’aquaculture et des pêches et constituent leur problème le plus important, selon un grand nombre de personnes. C’est le cas, non seulement dans la production primaire, mais aussi dans tous les secteurs de la chaîne d’approvisionnement. Les caractéristiques démographiques, les salaires perçus comme étant faibles, la sensibilisation et l’absence de planification de la relève incitent à penser que ce risque se prolongera dans un avenir prévisible. Sans main-d’œuvre qualifiée, on craint que bon nombre ne puissent pas répondre à la demande requise. De plus, les caractéristiques démographiques de nos agriculteurs actuels présentent un risque pour la disponibilité de la main-d’œuvre, comme leur moyenne d’âge est de 55,6 ans dans la province. Les pénuries de main-d’œuvre chroniques dans la transformation des produits de la mer au cours de la dernière décennie et le vieillissement de la main-d’œuvre constituent d’énormes défis.

OBJECTIF

De concert avec Éducation postsecondaire, Formation et Travail, et, pour l’agriculture, avec l’Alliance agricole du Nouveau-Brunswick (AANB), prendre les mesures définies dans le Plan de développement de la main-d’œuvre agricole du Nouveau-Brunswick 2020-2024 de l’AANB, pour aider les agriculteurs, les aquaculteurs et les producteurs de produits de la mer à accéder à la main-d’œuvre dont ils ont besoin pour contribuer à améliorer l’autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick.

Pilier 8 — Programmation financière

Un environnement favorable est nécessaire à la croissance de nos secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Des programmes d'aide financière peuvent soutenir les nouveaux venus, les agriculteurs en activité et les communautés autochtones pour aider à minimiser et à prévenir des risques peut-être importants auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans les secteurs.

OBJECTIF

Aider les agriculteurs, les aquaculteurs et les producteurs de produits de la mer à parvenir durablement à la stabilité et à la rentabilité financières requises pour passer leurs entreprises de génération en génération.

Pilier 9 — Agriculture en milieu contrôlé

Le MAAP reconnaît que le Nouveau-Brunswick n'est pas autosuffisant pour les fruits et les légumes; en fait, pour les légumes notre ratio d'autosuffisance est d'environ 7 %. Le climat du Nouveau-Brunswick ne se prête pas à de longues saisons de production, il est donc nécessaire de mettre à l'étude l'expansion de l'agriculture intérieure, dont les serres, les grandes installations intérieures et les installations aquaponiques.

Le MAAP a étudié une technologie des Pays-Bas et a effectué plusieurs missions techniques pour se renseigner sur le potentiel de ce secteur pour le N.-B. Il a fait appel à des experts pour sonder la faisabilité, à la fois sur les plans financier et technique, des possibilités agricoles offertes à l'intérieur au Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF

Augmenter la superficie de l'agriculture en milieu contrôlé au Nouveau-Brunswick, en mettant plus particulièrement l'accent sur les fruits et les légumes pour améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick.

Pilier 10 — Croissance et expansion des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick fournissent plus de 30 produits aux marchés locaux et aux marchés à l'exportation. Ils emploient également à eux seuls plus de 17 000 Néo-Brunswickois dans la production primaire et la transformation et ils contribuent de manière importante aux communautés autochtones, rurales et côtières et à leurs économies. Du niveau local à l'exportation, la poursuite de la croissance et du renforcement du système alimentaire du Nouveau-Brunswick et l'amélioration de son autosuffisance alimentaire sont au cœur du développement durable de notre province.

OBJECTIF

Favoriser la croissance et l'expansion (en volume et en valeur) de nos secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches pour améliorer l'autosuffisance alimentaire du N.-B.

GOUVERNANCE

Un « comité consultatif » gouvernement-secteur sera formé pour orienter les activités du Plan d'action et sa composition sera la suivante :

- **Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches** — Trois (3) membres (sous-ministre, sous-ministre adjoint et directeur général)
- **Nations autochtones** — Un (1) membre de Mi'gmawé'l Tplu'taqnn Incorporated (MTI) et de la Première Nation Wolastoqey au Nouveau-Brunswick
- **Alliance agricole du Nouveau-Brunswick** — Un (1) membre
- **Syndicat national des cultivateurs du Nouveau-Brunswick** — Un (1) membre
- **Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick** — Un (1) membre
- **Intervenants des secteurs** – Deux (2) membres (La Récolte de chez nous et un membre du secteur agricole)

Les réunions du comité consultatif seront prévues à raison d'au moins une par trimestre et des réunions ad hoc seront organisées au besoin. Des représentants de certains secteurs seront invités aux réunions le cas échéant (p. ex. représentants des secteurs de l'aquaculture, des pêches et d'autres produits agroalimentaires).